

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 21 mars 2019 à 18h30,**A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 16 ^{ème} délibération
5	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
10	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
11	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Georges BUISSON
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Départ après la 3 ^{ème} délibération
15	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
21	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Départ après la 1 ^{ère} délibération
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
24	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	Départ après la 34 ^{ème} délibération
32	MERY	T	Eudes BOUVIER	
33	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
34	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
35	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
36	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
37	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
38	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
39	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
40	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
41	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
42	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
44	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
45	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
46	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
48	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
49	VOGLANS	T	Martine BERNON	



26 communes présentes

Absents excusés :

BRISON SAINT INNOCENT

Florence DUNOYER

Autres présents non votants :

Marc MORAND

Charles-Adrien LOUIS

Laurent LAVASSIERE

Olivier VERDENAL

Christophe PIRAT

Véronique MERMOUD

Thibaut DERRIEN

Hanane MAJID

Julie ECALARD

Estelle COSTA de BEAUREGARD

Matilde HABOUZIT

Alicia CHARDON

Eline QUAY-THEVENON

Noemie BOURGADEAU

Pugny-Chatenod

Bureau d'études B&L Evolution

Directeur Général Adjoint des services

Directeur financier

Directeur des services à la population

Directrice du pôle Aménagement

Chargé de mission PCAET

Responsable Habitat – Politique de la Ville

Responsable Communication et Relations Publiques

Responsable juridique/Assemblées

Pilotage de la Performance

Contrôleuse de gestion

Assistante de direction

Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 mars 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 48 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 48 présents, et 51 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2019

Exécutoire le : 28 MARS 2019

Affichée le : 28 MARS 2019

Visée le : 28 MARS 2019

**VALORISATION DES DECHETS
Valorisation des déchets – Dispositif « Trinomad »**

Monsieur le Président présente le projet de mise en place du dispositif « Trinomad ».

En 2019, en complément des équipements déjà proposés dans le cadre du « pack eco-manifs », il est proposé que Grand Lac mette à disposition gracieusement aux associations du territoire organisant des manifestations de plein air des porte-sacs pliables en aluminium nommés « Trinomad », dans l'objectif de favoriser le tri des déchets.

Ces nouveaux équipements seront à réserver auprès du service valorisation des déchets et seront récupérés par les organisateurs à Grand Lac. Concernant l'Albanais et la Chautagne, une mise à disposition dans les antennes relais est envisagée. Une fois pleins, les sacs devront être déposés dans les conteneurs semi-enterrés. Les sacs jaunes installés sur la poubelle de tri des emballages seront fournis par Grand Lac.

En cas de dégradation, d'équipements non restitués ou encore de perte de pièces, il est proposé de facturer le remplacement de certaines pièces ou de la totalité de l'équipement.

Les tarifs proposés sont ceux indiqués par le fournisseur, à savoir :

Porte-sac complet non retourné ou rendu inutilisable (1)	390€ HT/unité + frais de port (2)
Une à plusieurs faces d'une poubelle détériorée (OM ou CS) (3)	200€ HT/unité + frais de port (2)
Poignée centrale	30€ HT/unité
Housse de transport	40€ HT/unité
Sac de lestage	2,5€ HT/unité
Notice plastifiée	5€ HT/unité
Clé sécurité	5€ HT/unité

- (1) Un porte-sacs complet est constitué de 2 poubelles (2x110 litres), l'une pour les ordures ménagères (OM), l'autre pour les emballages recyclables (CS). Lorsque les faces des deux poubelles sont détériorées, il est nécessaire de changer la totalité du porte-sac.
- (2) Frais de port pour un porte-sacs ou une poubelle : 10€HT.
- (3) Lorsque qu'une à plusieurs faces d'une même poubelle (OM ou CS) est détériorée, seule la poubelle concernée est changée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la mise en place du dispositif « Trinomad »,
- APPROUVE les nouveaux tarifs applicables en cas de dégradation, d'équipements non restitués ou de perte de pièces dans le cadre de ce dispositif.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 47
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 21 mars 2019

Le Président,
Dominique DORD

Le tri sélectif

en quelques secondes, sur tous vos événements.

Facile à transporter

- Une fois pliée, la poubelle Trinomad fait seulement 3 centimètres d'épaisseur grâce à sa structure en accordéon.
- Conçue à partir d'un matériau résistant et léger, elle ne pèse que 5kg.
- Fourni avec sa housse de transport munie d'une poignée.
- Vous pouvez empiler plusieurs poubelles dans un coffre de voiture.

Facile à installer

- Sortie de sa housse de protection, la poubelle se déploie en moins de 2 secondes.
- Fournie avec des fixations adaptées pour tout type de terrain (sardines, sacs de lestage....)
- Les poubelles peuvent être regroupées en îlots et reliées par des câbles de sécurité antivol.
- Un verrou peut être placé à l'intérieur de la poubelle pour bloquer le mécanisme de pliage

Facile à personnaliser

Adaptez la signalétique de chaque bac en fonction de vos besoins en matière de gestion des déchets et votre communication.

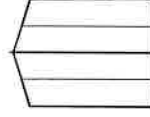
- personnalisation partielle
- personnalisation intégrale
- option éclairage LED



Fiche technique



Petites dimensions, grands volumes



- 2 bacs de 100 litres
- Dimensions dépliée
H 95 cm
L 37,5 cm
P 66 cm



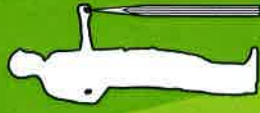
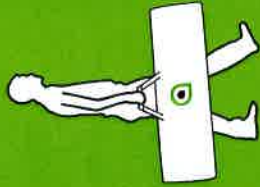
- Dimensions pliée
H 122 cm
L 37,5 cm
P 3 cm
- Dimensions pliée compacte
H 100 cm
L 37,5 cm
P 3 cm

À toute épreuve

- garantie 80 000 ouvertures / fermetures
- panneau composite aluminium, noyau en polypropylène
- vernis transparent anti UV
- températures d'utilisation de -30°C à +120°C

Accessoires tout-terrain

- sac de lestage
- sardines
- housse de transport
- câble antivol pour îlots
- verrou de maintien en position dépliée



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Valorisation des déchets - Dispositif Trinomad

Date de transmission de l'acte : 28/03/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 28/03/2019

Numéro de l'acte : d2785 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190321-d2785-DE

Date de décision : 21/03/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement